

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

COMMUNE DE CELLETES - 41120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2026/01

OBJET : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION CONSENTIE

L'an deux mille vingt-six, le huit Janvier à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CELLETES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la salle de conseil municipal sous la présidence de Monsieur Joël RUTARD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil municipal : 30 Décembre 2025

PRÉSENTS : MM. Joël RUTARD, Annick BARRÉ, Patrick GERMAIN, Jérôme LEPAGE, Françoise LE LAY, Lysiane AUBERT, Blandine CASSAGNE, Laëtitia GODET, Axelle DEMICHELIS, Grégory JOUZEAU, Isabelle MASTON, Laurence PÉRAL, Michèle PERROTON, François POHU, Gilles GUILLOU, Sonia MARTIN, Emilie LAURIER, Franck JOUANNEAU

ABSENTS EXCUSÉS : M.M. Hervé DARGAISSE, Victor KHAMCHANH, Dominique BOURGET, Emmanuel BRISSET, Matthieu DURAND

ABSENT NON EXCUSÉ :

Procurations de : Monsieur Hervé DARGAISSE à Patrick GERMAIN
Monsieur Victor KHAMCHANH à Annick BARRÉ
Monsieur Dominique BOURGET à Laurence PÉRAL
Monsieur Emmanuel BRISSET à Joël RUTARD
Monsieur Matthieu DURAND à Jérôme LEPAGE

Secrétaire de séance : Gilles GUILLOU

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération N°2023/53 du Conseil municipal en date du sept septembre 2023,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Décision 2025/56 : Il est décidé d'accorder, dans le nouveau cimetière communal de Celletes une concession collective au nom de Frédéric BAROCHE pour l'inhumation de Charles et Marie-Claude BAROCHE d'une durée de 30 années à compter du 15 décembre 2025 expirant le 14 décembre 2055, d'une superficie de deux mètres carrés superficiels, à l'effet d'y fonder la sépulture située : Tombe N°214, Carré G, tarifs 200 €

Accusé de réception en préfecture
041-214100315-20260108-20026-01-DE
Date de réception préfecture : 12/01/2026



Délibération N°2026/01 - OBJET : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION CONSENTIE (PAGE 2/2)

Décision 2025/57 : Il est décidé d'accorder, dans l'ancien cimetière communal de Cellettes une concession familiale au nom de Jean-Philippe MOREAU pour l'inhumation de Monsieur et Madame MOREAU et de leur famille d'une durée de 50 années à compter du 29 décembre 2025 expirant le 28 décembre 2075, d'une superficie de deux mètres carrés superficiels, à l'effet d'y fonder la sépulture située : Tombe N°91, tarifs 350 €

Décision 2026/01 : D'acter le non-exercice du droit de préemption urbain pour le bien suivant : DIA 41031 25 00035 : Monsieur et Madame JAYET Eric – Parcelle AR N° 127 et 128- propriété bâtie - date renonciation 08/01/2026

Décision 2026/02 : D'acter le non-exercice du droit de préemption urbain pour le bien suivant : DIA 41031 25 00034 : M. Damien LETURGEON et Mme Chloé RIVERAIS - Parcelle AO N°651 – propriété bâtie - date renonciation 08/01/2026

VOTE :

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme, Certifié exécutoire, transmis à la Préfecture le 12/01/2026 affiché le 12/01/2026

A Cellettes, le 12 Janvier 2026

Le Maire

Joël RUTARD.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans 28 rue de la Bretonnerie 45000 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
041-214100315-20260108-20026-01-DE
Date de réception préfecture : 12/01/2026

Publié le : 21/05/2026 09:50 (Europe/Paris)
Par : Maire



https://www.cellettes41.fr/documents_administratifs/62840